

Chers parents,

Pour faire suite à notre réunion du vendredi 29 mai 2020 avec la Mairie et la Direction de l'école, vous trouverez ci-dessous des compléments d'informations pour la reprise de l'école le mardi 2 juin 2020.

Pour les élèves qui retourneront à l'école :

Constitution des groupes :

Il y aura 9 groupes au total, dont 3 en maternelle (dont 1 groupe géré par un animateur) et 6 en primaire (dont 1 groupe géré par un animateur).

L'école accueillera 75 élèves au total (7 élèves par classe en maternelle et 9 élèves par classe en primaire), dont voici la répartition :

- 1 groupe CM1/CM2
- 1 groupe CE2/CM1
- 1 groupe CE1/CE2
- 1 groupe CE1
- 2 groupes CP
- 2 groupes PS/MS
- 1 groupe GS

Les groupes ont été constitués notamment par rapport aux élèves présents à la garderie du matin pour éviter tout contact entre les groupes.

Les groupes se trouvant avec les animateurs feront de l'étude surveillée. Chaque jour, la directrice fournira les supports de travail, qui lui seront rendus par l'animateur chaque soir pour correction.

Chaque semaine, chaque groupe en maternelle et en primaire changera d'enseignant/animateur.

Seule la classe de CP gérée par Mme Péchinot ne changera pas.

Les enseignants/animateurs viendront chercher les enfants au portail :

Les parents doivent respecter les horaires et les lieux de rendez-vous.

Matériel :

Les enfants de maternelle n'auront pas de besoin d'apporter de matériel. Il sera fourni par l'école et sera étiqueté à leur nom. Les supports de travail seront fournis par l'école.

Les parents ne doivent pas fournir de gel hydroalcoolique aux enfants.

Récréations :

Il y aura une récréation par demi-journée.

3 groupes seront en récréation en même temps mais dans 3 cours séparées (côté primaire, côté maternelle et côté bureau de la Directrice). Un marquage pédagogique au sol a été fait afin que les groupes ne se mélangent pas.

Mesures sanitaires :

Pour le nettoyage des locaux, le personnel de mairie sera présent sur site de 8h30 à 19h. Deux grands nettoyages des toilettes seront effectués le matin et le soir (c'est à dire wc, murs et sols), et des nettoyages dit « normaux » seront réalisés après chaque passage des enfants aux toilettes. Les classes seront nettoyées après chaque récréation. La cantine sera quant à elle nettoyée après le service unique du midi.

Communication de la directrice de l'école :

Une nouvelle communication de la Directrice de l'école sera réalisée ce week-end pour apporter des précisions complémentaires pour les enfants accueillis à l'école.

Périscolaire :

Cantine : accueil de 20 enfants en maternelle et 48 enfants en primaire.

Garderie du matin : Accueil de 16 enfants.

Garderie du soir : Accueil de 36 enfants.

Pour le mercredi, seuls les enfants, qui retourneront à l'école y auront accès. Pour l'instant, on ne connaît pas le nombre d'enfants inscrits, mais il y aura 9 animateurs (ce qui correspond au nombre de groupes).

Les fiches d'inscriptions ont été transmises par courrier aux parents, dont les enfants seront accueillis. Ces fiches seront à transmettre avant chaque jeudi pour la semaine suivante à la Mairie. Vous pouvez également adresser ces fiches par e-mail à servicescolaire@servon.fr.

En ce qui concerne l'ALP du matin et du soir ainsi que la cantine, elles redeviennent payantes à compter du 2 Juin 2020.

Pour les élèves qui resteront en télé-enseignement :

Constitution des groupes :

Les cours à distance seront envoyés par les enseignants ne revenant pas à l'école. Les devoirs seront donnés le dimanche soir pour le lundi et mardi et le mardi soir pour le jeudi et vendredi.

Chaque enfant aura un enseignant référent qui ne sera pas forcément son enseignant depuis le début de l'année scolaire. La répartition des enseignants est la suivante :

- CM2 : Mme Dupont
- CM1 : Mme Boigeaud
- CE2 : Mme Mascarenas
- CE1 : Mme Tran
- CP : Mme Brishoual
- GS : Mme Rodriguez
- PS/MS : Mme Veiga et Mme Camps

Organisation :

En plus du travail quotidien, un travail par jour sera à renvoyer et sera évalué. Les corrections seront envoyées après retour des devoirs mais il n'y aura plus de retour personnalisé. La directrice de l'école sera alertée par les enseignants si celui-ci n'est pas rendu.

Les visios mises en place dans certaines classes seront arrêtées.

Si des parents rencontrent des problèmes d'impression des supports de travail, ils peuvent s'adresser à la directrice de l'école pour les récupérer à l'école **en s'y prenant à l'avance**.

Attestation pour les employeurs :

Une demande devra être faite par téléphone (01.64.05.61.00) ou par e-mail (ce.0771469d@ac-creteil.fr) auprès de la Directrice de l'école à partir du mardi 2 juin 2020 pour demander une attestation précisant que leurs enfants n'ont pas pu être accueillis à l'école.

Pour tous les élèves :

Enseignement :

L'inspectrice académique et la directrice de l'école nous ont assuré de l'égalité totale entre les enfants à l'école, ceux avec les animateurs et ceux restant à la maison.

L'Education Nationale considère que l'école s'est arrêtée le 13 Mars 2020. Il manque donc un trimestre aux enfants, mais dès la rentrée prochaine, le programme de ces 3 derniers mois sera lissé sur l'année prochaine. Il n'y aura donc aucun retard.

La directrice de l'école et nous savons, que cette situation est compliquée et que nombre d'entre vous ont été déçus de ne pas avoir eu de places pour cette reprise du mardi 2 juin 2020. Sachez que tout a été fait dans le but de respecter les règles sanitaires et sécuritaires obligatoires. Cette situation inédite nécessite que chacun garde son calme et fasse preuve de compréhension envers tous ceux qui œuvrent pour trouver des solutions.

Centre de loisirs pour la période estivale :

Pour le centre de loisirs au mois de Juillet, les inscriptions sont ouvertes sur le PORTAIL FAMILLE et se clôtureront le 10 Juin 2020.

Pour l'instant, on ne sait pas combien d'enfants pourront être accueillis mais le Maire s'est engagé à donner une réponse au plus tard le 12 Juin 2020. Ce sujet sera de nouveau abordé au conseil d'école le jeudi 04/06/2020. **ATTENTION : si les conditions sanitaires restent les mêmes, l'accueil des enfants prioritaires sera de nouveau la règle.**

Nous restons comme toujours disponibles si vous souhaitez nous faire part de remarques ou si vous avez des questions.

CIPES :

<http://cipes77.assodesparents.fr>

<https://www.facebook.com/servon.cipes.5>

cipes77@gmail.com